

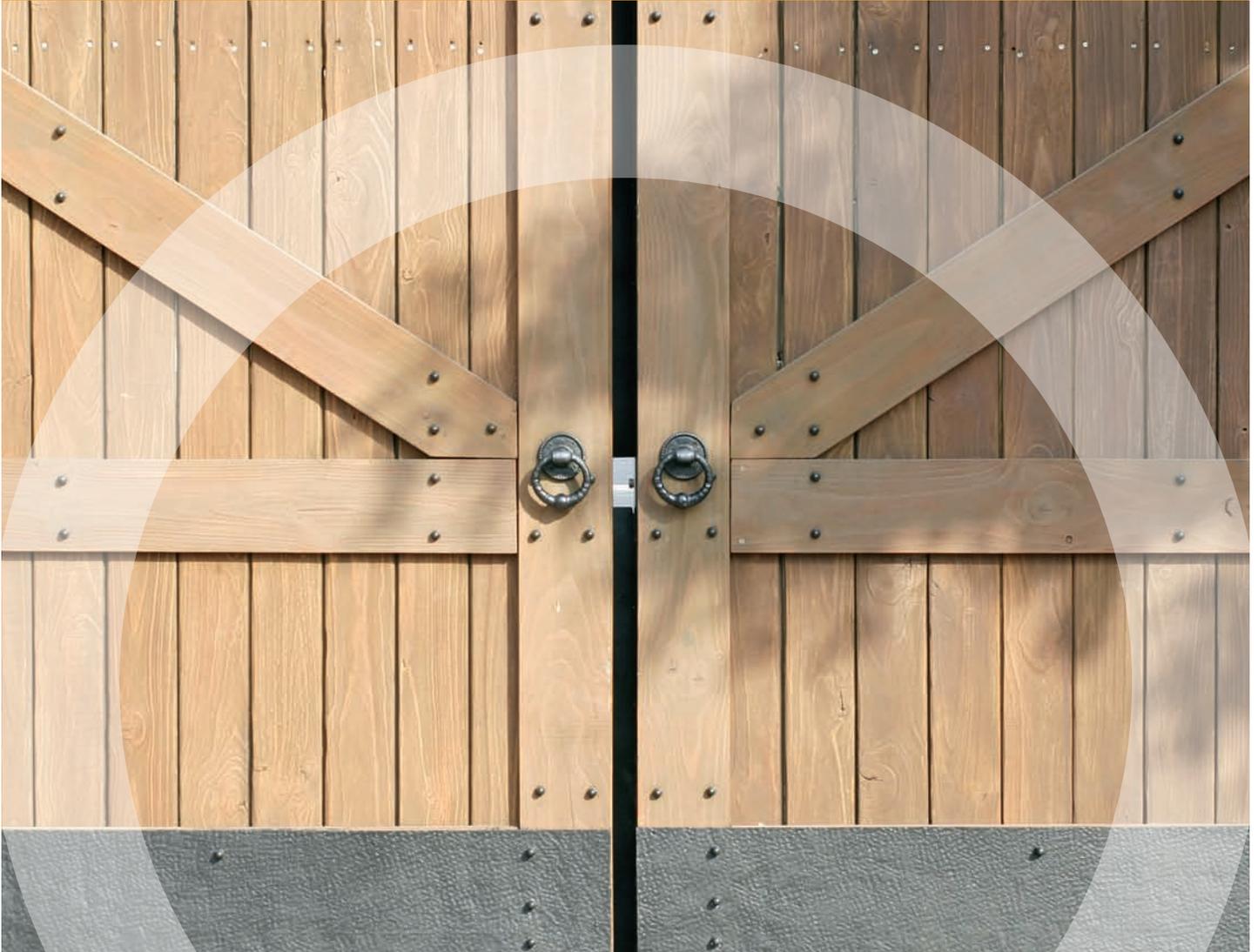


Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Biosécurité animale

Guide de planification nationale pour la biosécurité à la ferme Gestion proactive des ressources animales



© 2012 Sa Majesté la Reine du chef du Canada
(Agence canadienne d'inspection des aliments), tous droits réservés.
L'utilisation sans permission est interdite.

ACIA P0791-12
Catalogue No.: A104-98/2-2012
ISBN: 978-1-100-54185-3



Table des matières

A) Contexte.....	2
Pourquoi la biosécurité animale est-elle importante?.....	2
Qu'entend-on par biosécurité animale à la ferme?	3
Qui est responsable de la biosécurité animale à la ferme?.....	3
Pourquoi la planification et la mise en place de mesures de biosécurité à la ferme sont-elles importantes?.....	3
Maladie et production animale	4
B) Guide général	5
C) Élaboration du plan de biosécurité pour votre ferme	6
D) Figure 1 : Plan conceptuel d'aménagement de la ferme intégrant les zones de biosécurité	7
E) Définitions	8
F) Éléments d'un plan de biosécurité à la ferme	10
1 Installations, localisation et aménagement	10
1.1 Emplacement géographique.....	10
1.2 Plan	11
1.3 Circulation.....	11
1.4 Paysage.....	12
2 Méthodes d'exploitation.....	12
2.1 Zones de biosécurité	12
2.2 Circulation des employés et des visiteurs.....	13
2.3 Circulation des véhicules et de l'équipement	14
2.4 Construction et entretien des installations et de la propriété	14
2.5 Aliments et litière pour les animaux	15
2.6 Eau	15
2.7 Fumier	16
2.8 Élimination des carcasses.....	16
2.9 Animaux de compagnie, ravageurs, mauvaises herbes, animaux féroces et sauvages.....	17
2.10 Nettoyage et désinfection	17
2.11 Planification et formation	18
3 Gestion de la santé des animaux.....	18
3.1 Bonnes pratiques de gestion.....	18
3.2 Observation et évaluation	19
3.3 Animaux nouveaux ou retournant à la ferme	19
3.4 Animaux malades.....	20
3.5 Vaccination et médication.....	21
3.6 Plans d'intervention en cas de maladie.....	21
ANNEXE A : Liste d'évaluation des mesures de biosécurité à la ferme relatives aux animaux.....	22



Contexte

La biosécurité désigne un ensemble de mesures conçues pour protéger les ressources animales canadiennes contre les maladies infectieuses ou parasitaires établis ou exotiques à l'échelle nationale, régionale et à la ferme.

Pourquoi la biosécurité animale est-elle importante?

Le maintien du meilleur état de santé possible des animaux est essentiel à la pérennité et la rentabilité du secteur agricole canadien. L'accès éventuel à différents marchés dépendra de plus en plus de notre capacité à démontrer que nos animaux sont exempts de maladies animales graves et de ravageurs. Les normes de biosécurité joueront un rôle important pour répondre aux exigences de l'industrie de la transformation, maintenir l'accès aux marchés et la compétitivité et satisfaire aux programmes d'assurance de la qualité. On note une tendance croissante par rapport à l'utilisation de certificats de santé comme indicateur d'assurance de la qualité et de la biosécurité lors de l'achat et du déplacement d'animaux vivants. Aujourd'hui, les consommateurs sont mieux informés et plus sensibles aux questions de bien-être et de biosécurité liées à la production animale. Ils exigent du monde agricole des pratiques de production d'une grande qualité.

Les maladies animales exotiques (MAE) et les maladies de production - présentes dans certaines régions du Canada - peuvent se propager d'une ferme à l'autre et rendre les animaux malades ou mourants ainsi qu'entraîner des pertes économiques. La meilleure défense contre la maladie demeure la mise en place de mesures de biosécurité pratiques à la ferme.

Un plan de biosécurité efficace contribue à :

- maintenir et améliorer la santé, le bien-être et la productivité des animaux;
- réduire le risque d'introduction et de propagation de maladies animales endémiques et exotiques;
- minimiser les pertes économiques et les coûts éventuels;
- protéger la santé humaine;
- maintenir l'absence de restrictions relatives aux déplacements d'animaux;
- protéger les fournisseurs de service (p. ex., les fournisseurs d'aliments pour animaux);
- protéger les marchés d'exportation;
- aider la commercialisation nationale.

Qu'entend-on par biosécurité animale à la ferme?

Le présent guide met l'accent sur la biosécurité à la ferme, bien que des mesures de biosécurité sont nécessaires à l'ensemble des types de production, et ce, à l'échelle régionale, nationale et internationale.

La biosécurité à la ferme est un ensemble de pratiques de gestion conçu pour réduire l'introduction (bioexclusion) de maladies et de ravageurs sur une ferme et leur propagation (bioconfinement) à l'intérieur et hors de celle-ci. Les maladies et les ravageurs peuvent réduire la productivité, affecter les revenus agricoles et le bien-être animal, augmenter les frais vétérinaires et les coûts de main-d'œuvre, réduire la valeur des terres agricoles, entraîner la fermeture des marchés d'exportation, avoir des répercussions sur la consommation domestique et réduire les prix que reçoivent les producteurs pour leurs produits et leurs animaux. En plus des impacts négatifs sur l'économie agricole, ils peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine.

Qui est responsable de la biosécurité animale à la ferme?

Ce sont les propriétaires et les gérants qui ont l'ultime responsabilité de protéger la santé des animaux dont ils sont responsables; ils auraient donc avantage à élaborer un plan écrit de biosécurité pour leur exploitation. Ils peuvent le faire en étroite collaboration avec des vétérinaires en pratique privée, des conseillers agricoles de même qu'avec des vétérinaires provinciaux et fédéraux présents dans chaque région. Des mesures simples et rapides intégrées à vos pratiques de gestion quotidiennes contribueront grandement à protéger votre ferme et l'avenir de votre entreprise des conséquences coûteuses des maladies.

La biosécurité peut être perçue comme une approche globale de la gestion de la santé des animaux. La collaboration des visiteurs et des employés des services agricoles est une importante composante du plan bien que le propriétaire ou le gérant doit s'assurer que les membres de la famille, les employés et les visiteurs respectent les protocoles établis.

Pourquoi la planification et la mise en place de mesures de biosécurité animale à la ferme sont-elles importantes?

Dans le passé, les producteurs et le monde agricole se sont surtout fiés à l'utilisation de vaccins et d'agents antimicrobiens pour gérer la production et la santé des animaux. En raison de l'évolution de la résistance aux antimicrobiens, des maladies émergentes et ré-émergentes, des souches résistantes de maladies et de ravageurs, on reconnaît maintenant que cette démarche n'est plus efficace. Une approche globale intégrant la biosécurité, la médication et la vaccination est la protection la plus rentable contre les maladies animales.

Les mesures de biosécurité visant le maintien de la santé des animaux sont appliquées avec succès sur plusieurs fermes canadiennes. Il existe tout de même une tendance vers une application plus systématique des mesures de biosécurité à tous les secteurs agricoles, de la ferme jusqu'à l'échelle nationale.

La complexité des exploitations agricoles gérées de façon intensive (fortes populations, cycles de production étalés, milieux d'élevage, exigences et logistique) accroît le risque potentiel d'introduction et de propagation des maladies. Ces exploitations peuvent exiger des protocoles de biosécurité plus rigoureux. Plusieurs exploitations agricoles spécialisées, comme les élevages intégrés de volaille et de porcs, ont des plans de biosécurité bien conçus pour protéger la santé de leurs troupeaux. Néanmoins, les systèmes d'élevage extensif, ayant recours à l'utilisation de pâturage ou de pâturage collectif, peuvent bénéficier de l'application des éléments de biosécurité mentionnés dans le présent document.

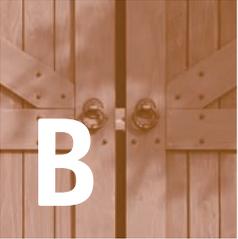
Pour protéger votre ferme, il est important de connaître les risques liés à votre entreprise, comprendre la façon dont vos animaux peuvent être exposés aux maladies, et prendre les mesures nécessaires pour réduire ces risques. La mise en place des mesures de biosécurité n'exige pas toujours des coûts d'investissement importants; souvent, cela peut se faire en modifiant la planification et la gestion.

Maladie et production animale

Les maladies peuvent être causées par un certain nombre de facteurs, notamment les organismes infectieux, les toxines, des traumatismes ou la détérioration d'un tissu ou d'un organe, ainsi que par les conditions dégénératives, métaboliques et nutritionnelles. Cependant, une cause principale est la contamination par des agents pathogènes, à savoir les virus, les bactéries, les champignons et les parasites. Parmi les sources ou les vecteurs d'agents infectieux, notons :

- les animaux vivants (surtout les animaux malades ou récemment rétablis)
- les animaux malades ou morts
- les produits animaux
- les membres de la famille et les employés, ainsi que les visiteurs
- les vêtements
- l'équipement
- les véhicules et le transport
- les aliments et l'eau
- les fèces et l'urine
- les oiseaux, les animaux sauvages et autres animaux
- les ravageurs
- l'air (aérosols ou particules)

La capacité d'un secteur de production animale à résister à une épidémie ne repose pas uniquement sur les efforts collectifs du secteur, mais aussi sur les plans de biosécurité individuels et sur l'efficacité de leur mise en place.



B

Guide général

Le présent guide vise à déterminer les principaux éléments, facteurs et points critiques en matière de biosécurité à la ferme qui s'appliquent à différentes espèces animales. Il est conçu pour aider le gouvernement, les associations nationales et les producteurs à élaborer et à implanter des programmes de biosécurité. Ces recommandations préventives ne sont pas exhaustives, mais elles sont reconnues comme des pratiques de gestion bénéfiques pour la plupart des espèces animales. L'adoption de ces pratiques n'est pas une garantie de protection contre toutes les maladies, mais un plan efficace contribuera à protéger votre exploitation agricole.

Le présent guide vise à encourager les producteurs à mettre en place, dans l'ensemble de l'industrie, des mesures préventives et de contrôle des maladies. Il existe différents objectifs et types de production. Les besoins d'un secteur varient en fonction du lieu géographique et selon les considérations en matière de biosécurité pouvant être réglementées à l'échelle fédérale, provinciale, régionale et municipale. Il n'existe pas de plan de biosécurité qui comble les besoins de toutes les exploitations agricoles; c'est pourquoi les plans de biosécurité doivent être conçus pour répondre aux besoins particuliers de chaque exploitation. Chaque exploitation aurait avantage à intégrer dans ses activités quotidiennes des pratiques appropriées pour les risques spécifiques de maladies. Les producteurs devraient revoir régulièrement leurs pratiques de production par rapport à la prévention des maladies et s'assurer que leurs stratégies sont appliquées. Un plan de biosécurité efficace doit être flexible et ouvert aux nouvelles connaissances et technologies.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a élaboré une approche similaire pour la protection des ressources végétales. Le guide relatif aux ressources végétales a été conçu en parallèle avec celui qui porte sur les ressources animales; il est axé sur les mesures de biosécurité relatives aux cultures. Le Guide de planification nationale pour la biosécurité à la ferme — gestion proactive des ressources végétales est disponible sur le site Web de l'ACIA.



Élaboration du plan de biosécurité de votre ferme

L'élaboration d'un plan de biosécurité devrait résulter d'un travail d'équipe entre le propriétaire ou le producteur, son vétérinaire et autres professionnels. La réalisation d'un plan de biosécurité pratique et sensé suppose une évaluation rationnelle des risques et une planification rigoureuse qui permet de gérer les risques ciblés.

Voici les étapes à suivre pour la conception d'un plan de biosécurité à la ferme :

- déterminer les préoccupations ou les problèmes éventuels;
- évaluer ce qui entre dans l'exploitation et ce qui en sort;
- déterminer le niveau de risque pour chaque maladie préoccupante;
- évaluer les façons dont une maladie peut s'introduire à la ferme et se propager;
- cibler les maladies à gérer dans le plan de biosécurité;
- déterminer les mesures préventives de biosécurité qui permettront de gérer ou de réduire les facteurs de risque relatifs à l'introduction ou à la propagation des maladies;
- consulter les règlements fédéraux, provinciaux, régionaux et municipaux;
- fixer les limites et les normes relatives à votre ferme;
- établir l'exécution du plan;
- mettre en place le plan de biosécurité.

Un plan de biosécurité doit minimalement être axé sur les interventions en matière de biosécurité qui réduisent :

- le risque d'introduction des agents pathogènes et des ravageurs dans la zone de production animale;
- le risque de transmission entre les unités de production;
- la propagation d'agents pathogènes et de ravageurs à l'extérieur de la ferme.

D

Plan conceptuel d'aménagement de la ferme intégrant les zones de biosécurité

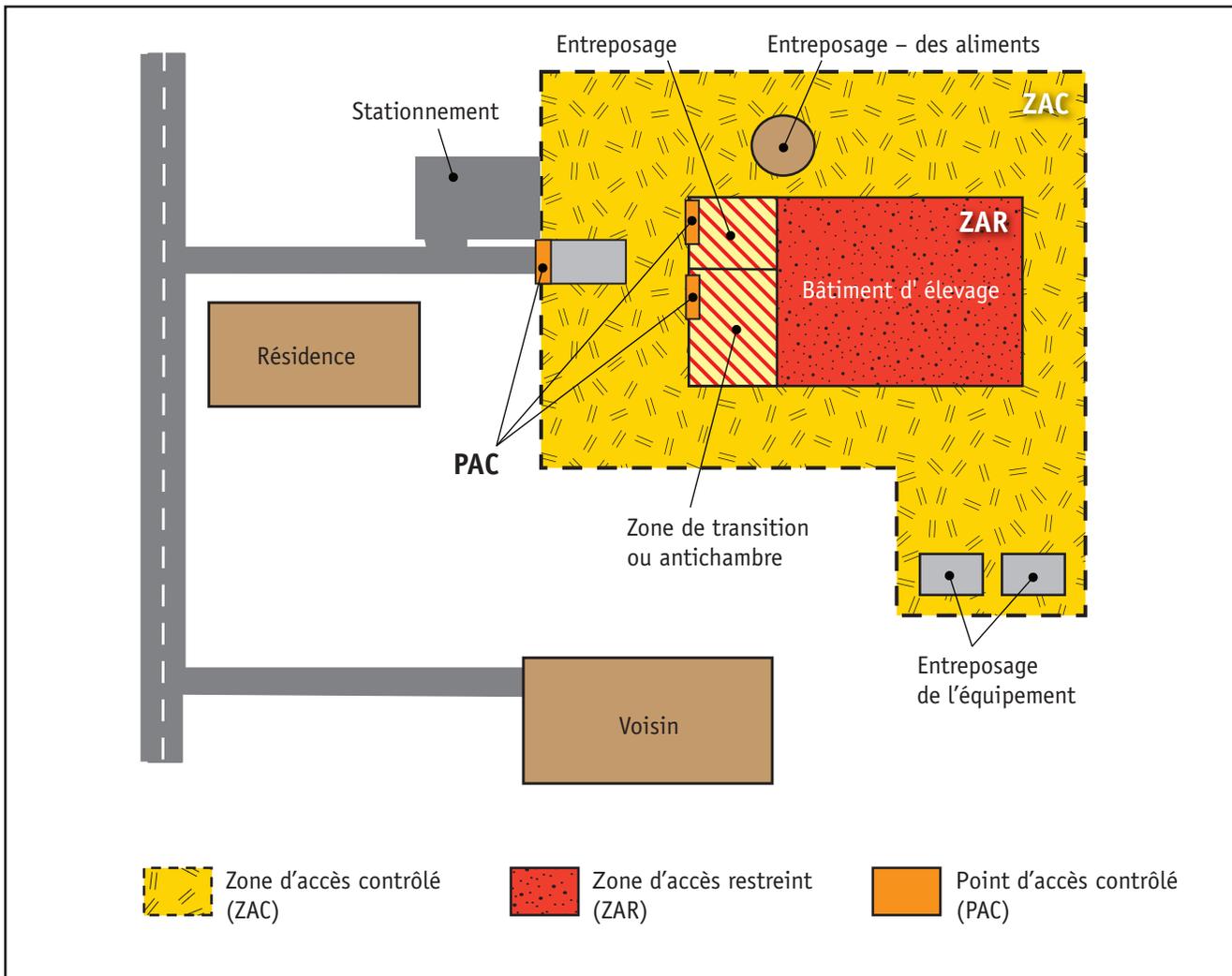


Figure 1 :

La maison (résidence) et le stationnement sont situés à l'extérieur de la première zone de biosécurité, appelée zone d'accès contrôlé (ZAC). La ZAC comprend les installations d'exploitation indirectement liées à la production animale (p. ex. l'entreposage des aliments pour les animaux) et la zone d'accès restreint (ZAR). La ZAR abrite les animaux de production. On accède à la ZAC et à la ZAR par un point d'accès contrôlé (PAC).



Définitions

Aire de transition : Emplacement désigné pour l'application des procédures de biosécurité pour les personnes et l'équipement avant leur entrée dans une zone de biosécurité (ZAC ou ZAR). L'aire de transition peut être un point d'accès contrôlé, un point d'entrée contrôlé ou une antichambre.

Antichambre : Zone ou pièce qui précède immédiatement la zone d'accès restreint (ZAR) et assure une transition à partir de la zone d'accès contrôlé (ZAC).

Cheptel (animal) : Tout animal (y compris les oiseaux, les insectes et les poissons) intentionnellement élevé dans un contexte agricole aux fins de profit ou de subsistance, que ce soit pour la viande, la fourrure, les fibres, le lait, la laine, la reproduction, le sport ou les loisirs, ou pour tout autre travail ou produit.

Ferme : Étendue de terre servant à la culture ou à l'élevage de certains animaux (pour la viande, les fibres ou à usage récréatif), également appelée « propriété » ou « exploitation ». Elle inclut les terres, les bâtiments, les zones et les aires allouées ou désignées.

Isolation : Endroit où les nouveaux animaux, les animaux retournant à la ferme et les malades, ainsi que leurs excréments et leurs sécrétions, sont physiquement séparés afin qu'ils n'aient aucun contact avec les animaux de la ferme.

Point d'accès contrôlé (PAC) : Point d'entrée visuellement délimité par lequel les travailleurs, l'équipement, les camions de livraison des aliments pour animaux, etc. entrent dans la zone d'accès contrôlé (ZAC) ou la zone d'accès restreint (ZAR).

Point d'entrée contrôlé : Point d'entrée visuellement délimité par lequel les travailleurs, les visiteurs, l'équipement, les véhicules, etc. entrent dans la ZAC ou la ZAR.

Producteur : Personne qui possède ou loue des terres, ou qui élève des animaux.

Troupeau fermé : Aucun achat d'animaux de remplacement, quel que soit leur âge; les animaux de remplacement sont obtenus par reproduction et élevés à la ferme (si des animaux retournent dans l'exploitation après avoir participé à une exposition, le troupeau n'est plus considéré fermé).

Visiteurs : Il s'agit notamment des vendeurs, des livreurs, des vétérinaires, des transporteurs de bétail, des voisins possédant du bétail, des spécialistes, des membres de la famille, des visiteurs internationaux, des représentants gouvernementaux, des entrepreneurs, des techniciens en surveillance des maladies, des techniciens pour le transfert d'embryons ou l'insémination artificielle, des fournisseurs d'aliments pour animaux, des représentants en fournitures agricoles, des mécaniciens d'équipement agricole et quiconque ayant été en contact avec des animaux.

Zone d'accès contrôlé (ZAC) : Terrains et bâtiments constituant la zone de production de l'exploitation accessible par un point d'accès contrôlé sécurisé.

Zone d'accès restreint (ZAR) : Zone située à l'intérieur de la ZAC utilisée ou prévue pour loger les animaux, y compris la production en plein air et en semi-plein air, et dont l'accès par le personnel et l'équipement est davantage restreint que dans la ZAC. La ZAR, la zone de biosécurité interne, est parfois appelée zone de production ou zone restreinte (ZR).

Zone de production : Comprend les bâtiments, les pâturages, les aires servant à l'entreposage et à la manipulation d'aliments, les aires de collecte et les environs immédiats des bâtiments.



Éléments d'un plan de biosécurité à la ferme

Lors de l'élaboration d'un plan de biosécurité à la ferme, prenez en considération les trois éléments suivants :

- 1 les installations, la localisation et l'aménagement**
- 2 les méthodes d'exploitation**
- 3 la gestion de la santé des animaux**

On encourage le producteur à concevoir des mesures qui sont pratiques, flexibles et axées sur les résultats. Pour un exemple, consultez la Norme nationale de biosécurité pour les fermes avicoles en contactant l'ACIA directement ou en visitant son site Web. Il importe de savoir qu'il s'agit d'une des nombreuses approches possibles pour définir les éléments relatifs à la biosécurité de différentes productions animales.

L'élaboration d'un plan de biosécurité peut comporter un certain nombre de contraintes (géographique et économique, par exemple) pouvant empêcher la mise en place de pratiques idéales. Dans de tels cas, il peut être judicieux de mettre l'emphase sur d'autres éléments et de faire preuve d'une plus grande rigueur.

1 Installations, localisation et aménagement

Cette partie s'intéresse aux caractéristiques physiques générales d'une exploitation. Étant donné l'intensification de la production et les terres agricoles limitées, l'emplacement de votre exploitation et la façon dont elle est conçue deviennent des facteurs de plus en plus importants. La localisation et l'aménagement s'intègrent facilement dans la construction d'une nouvelle exploitation. Quant aux fermes existantes, les méthodes d'exploitation et les pratiques de gestion de santé animale sont plus faciles et moins coûteuses à changer, et elles ont un effet immédiat sur l'exploitation agricole.

1.1 Emplacement géographique

L'environnement naturel de votre ferme est un élément important qui permet de comprendre les risques de maladie dans votre région. Lors d'éclosion d'une maladie, les caractéristiques physiques de votre exploitation et celles des fermes environnantes contribuent grandement à réduire le risque d'introduction et de propagation des maladies.

Considérations en matière de biosécurité :

- Distance par rapport :
 - aux exploitations agricoles similaires de votre région;
 - aux autres emplacements pour le bétail, y compris les abattoirs, les encans, les stations de transfert des déchets ou d'animaux et les couvoirs;

-
- à l'emplacement des bâtiments d'élevage en ce qui concerne les voies d'accès et les routes de transport des animaux;
 - aux cours d'eau et aux zones de conservation.
 - Assurez-vous que les entrées et les sorties de votre système de ventilation ne soient pas situées dans la direction du vent d'une autre exploitation.

1.2 Plan

Une illustration du plan de votre exploitation peut contribuer à la formation de nouveaux employés, à diriger les visiteurs et à planifier les futurs procédés de production ainsi que les interventions en cas de maladie. Comprendre la logique des mouvements de production et des routines de travail est important pour élaborer, mettre en place et modifier un plan de biosécurité.

Considérations en matière de biosécurité :

- Orientez les étables, les bâtiments et les unités de façon à réduire l'introduction et la propagation des maladies.
- Positionnez les installations de façon à réduire l'introduction et la propagation des maladies.
- Assurez-vous que les aires et les installations de nettoyage et de désinfection soient bien situées.
- Assignez des aires de chargement et de déchargement dans un emplacement qui réduit l'introduction et la propagation des maladies.
- Aménagez les aires de contention, de traitement, d'isolement ou de quarantaine dans des emplacements qui réduisent le risque d'introduction et de propagation des maladies.
- Réservez des aires de ségrégation pour l'introduction de nouveaux animaux et pour ceux qui sont jeunes ou malades.
- Entourez la propriété d'une clôture ou autre limite.
- Établissez une ligne de délimitation visible autour de la zone de production.
- Si possible, situez la résidence à l'extérieur de la zone de production.
- Mettez à la disposition des personnes concernées un plan d'aménagement de la propriété, incluant la zone de production.

1.3 Circulation

Les véhicules et les surfaces sur lesquelles ils circulent peuvent être des vecteurs d'introduction et de propagation d'agents pathogènes. Il importe donc de contrôler et, au besoin, de restreindre le va-et-vient des véhicules sur votre propriété.

Considérations en matière de biosécurité :

- Assurez-vous que les itinéraires soient bien définis et indiquez la voie à suivre pour les employés et les visiteurs.
- Utilisez une signalisation adéquate pour diriger les visiteurs vers les aires de stationnement, les bureaux et les zones de transition ainsi que vers les points de débarquement et de livraison.
- Prévoyez des aires de stationnement pour les véhicules qui n'entrent pas dans la zone de production.
- Assurez-vous que l'entrée principale donnant accès à la propriété et à la zone de production soit adéquatement identifiée et qu'elle puisse se verrouiller.

1.4 Paysage

Les caractéristiques naturelles, y compris la végétation, les cours d'eau et la topographie peuvent profiter à un plan de biosécurité en fournissant des barrières et un drainage naturels. Ces caractéristiques, à la fois pratiques et économiques, contribuent à la mise en place des mesures de biosécurité.

Considérations en matière de biosécurité :

- Situez les zones de production et les aires d'élevage sur un sol plus élevé ou utilisez l'aménagement paysager pour favoriser le drainage et réduire l'eau stagnante dans la zone de production.
- Réduisez le nombre d'arbres et d'arbustes à proximité et à l'intérieur de la zone de production.
- Utilisez des barrières naturelles le long des voies d'accès ou des limites de la ferme voisine pour bien marquer la séparation.
- Contrôlez la végétation autour et à l'intérieur de la zone de production.
- Contrôlez l'aménagement paysager pour faciliter le drainage et réduire l'eau stagnante dans la zone de production.

2 Méthodes d'exploitation

La présente section porte sur les activités quotidiennes à la ferme. L'arrivée et les déplacements des propriétaires, des employés, des visiteurs et des fournisseurs de services font partie de la réalité quotidienne d'une exploitation agricole et augmentent le risque d'introduction et de propagation des maladies et des ravageurs. Les mesures qui visent à réduire les risques peuvent facilement s'intégrer aux méthodes d'exploitation et sont souvent peu coûteuses. La réussite des méthodes d'exploitation en tant que pratiques de réduction des risques repose sur la responsabilité, la coopération, l'assiduité, la flexibilité et la planification.

2.1 Zones de biosécurité

Les zones de biosécurité sont des aires où des mesures de biosécurité sont appliquées pour contrôler l'accès, la sortie et la circulation. Plus précisément, la zone d'accès contrôlé (ZAC) et la zone d'accès restreint (ZAR) sont des zones où le risque est plus élevé. Pour être efficaces, elles doivent être visibles et contrôlées, et leur importance doit être comprise.

Considérations en matière de biosécurité :

- Aménagez une ZAC (zone de biosécurité externe) et une ou plusieurs ZAR (zone de biosécurité interne) dans la zone de production.
- Prévoyez une signalisation visible et adéquate pour la ZAC et la ZAR.
- Définissez les limites des zones de biosécurité.
- Surveillez les points d'entrée et de sortie des zones de biosécurité.

2.2 Circulation des employés et des visiteurs

Les gens, les vêtements et les chaussures constituent des facteurs de risque pour le plan de biosécurité. Cependant, on peut élaborer et mettre en pratique des mesures pour réduire ces risques par le biais de protocoles et en contrôlant rigoureusement l'accès aux zones de biosécurité.

Considérations en matière de biosécurité :

- Communiquez aux visiteurs et aux fournisseurs de service les mesures de biosécurité et veillez à ce qu'ils les comprennent bien et s'y conforment.
- N'oubliez pas que l'autorisation d'entrer dans l'exploitation relève ultimement du producteur.
- Exigez qu'on enfile des vêtements et des chaussures de protection (jetables ou dédiés à la ferme) pour entrer dans la zone de production (ZAC).
- Dédiez des vêtements de protection à un bâtiment ou à la ferme pour entrer dans la zone de production animale, soit la ZAR.
- Aménagez des installations pour le lavage des mains à l'entrée et à la sortie d'une zone ou d'une unité de production.
- Pour entrer dans une ZAC ou une ZAR, ou en sortir, passez par un point d'entrée contrôlé (aire de transition ou antichambre) où un nettoyage, une désinfection, un lavage de mains et un changement de vêtements ont lieu.
- Exigez que les passages aux unités de production, entre celles-ci et à l'extérieur des zones s'effectuent des aires propres aux aires contaminées, des animaux en santé aux animaux malades et des jeunes animaux aux animaux âgés.
- Limitez l'accès à la ZAC et à la ZAR aux visiteurs essentiels (fournisseurs de service de l'industrie, vétérinaires, employés des services spécialisés et des services publics et entrepreneurs) et accompagnez-les.
- Exigez que les visiteurs ayant eu contact avec d'autres animaux se douchent avant de changer de vêtements et de chaussures de protection.
- Utilisez les pédiluves lorsque disponibles.
- Retirez, confinez et disposez des vêtements et des chaussures de protection jetables contaminés avant de partir.
- Nettoyez et désinfectez les bottes contaminées.
- Lavez-vous les mains et les avant-bras avant de quitter l'exploitation.
- Tous les visiteurs doivent :
 - obtenir une autorisation avant leur visite à l'exploitation;
 - suivre les protocoles de biosécurité établis;
 - remplir le registre des visiteurs;
 - être accompagnés;
 - limiter leur accès à la zone de production;
 - limiter leur accès direct aux animaux et à leurs produits, leurs aliments et leur eau.
- Exigez que les employés et les membres de la famille, qui reviennent de pays étrangers et qui y ont eu des contacts avec des animaux ou qui ont visité des bâtiments d'élevage, évitent les contacts directs ou indirects avec les animaux de la ferme jusqu'à ce que les mesures de biosécurité aient été appliquées. Les considérations en matière de biosécurité et le délai exigés relèvent de la situation zoonositaire du pays visité et du risque potentiel de transmission de la maladie.

Remarque : toute personne qui entre au Canada en provenance de pays autres que les É. U. est

assujettie aux précautions de biosécurité (consulter le site Web de l'ACIA pour de plus amples renseignements).

2.3 Circulation des véhicules et de l'équipement

Il n'y a pas que les personnes et les vêtements qui constituent des risques pour la biosécurité; les véhicules et l'équipement présentent aussi des niveaux de risque élevés. Ce risque s'accroît s'ils circulent à l'intérieur et à l'extérieur de l'exploitation ou s'ils sont en contact direct ou indirect avec les animaux ou les produits animaux.

Considérations en matière de biosécurité :

- Assurez-vous que les véhicules qui entrent à la ferme se conforment aux protocoles de biosécurité établis.
- Garez les véhicules des employés et de la famille dans une aire prévue à cette fin, à l'extérieur de la zone de production et des voies de circulation liées aux activités agricoles.
- Nettoyez les véhicules jusqu'à ce que les pneus, le passage des roues et le dessous du véhicule soient exempts de matières organiques visibles.
- Nettoyez et désinfectez les véhicules et l'équipement entrant dans une zone de biosécurité dans une aire désignée contrôlée.
- Assurez-vous que les aires de service et de livraison soient situées à une distance maximale des installations pour le bétail.
- Prévoyez un équipement spécifique pour chaque ferme. Évitez de partager l'équipement agricole entre les fermes.
- Nettoyez et désinfectez l'équipement qui a été en contact avec des animaux morts, du fumier ou des aliments, conformément aux protocoles de biosécurité ou à un programme de gestion du risque.
- Les véhicules servant au transport des animaux doivent être nettoyés et désinfectés avant d'arriver à la ferme.
- Au besoin, nettoyez et désinfectez les véhicules et l'équipement qui sortent d'une zone de biosécurité.
- Désinfectez avec soin les instruments et l'équipement servant au bétail (instruments pour l'écornage, etc.), avant de les utiliser et entre les utilisations.
- Limitez l'utilisation des véhicules récréatifs sur la ferme.
- Tenez un registre d'arrivée des véhicules et de l'équipement.

2.4 Construction et entretien des installations et de la propriété

Une exploitation bien construite et entretenue renforce un plan de biosécurité en facilitant les procédés de nettoyage et de désinfection et en réduisant les risques associés aux visiteurs, au personnel de service et aux ravageurs.

Considérations en matière de biosécurité :

- Instaurez un programme d'entretien périodique de la propriété et des installations.
- Menez des inspections périodiques de l'équipement et des bâtiments.
- Veillez à l'entretien des bâtiments et de l'équipement mécanique.

-
- Veillez à l'entretien de la signalisation, des clôtures et autres limites.
 - Exigez que les zones de production sont exemptes d'eau (flaques) et de drainage d'effluents.
 - Assurez-vous que les bâtiments sont faciles à nettoyer et à désinfecter.
 - Concevez les bâtiments de façon à empêcher l'entrée des oiseaux et des animaux sauvages et à limiter la présence de vermine.
 - Assurez-vous que les barrières et les bâtiments puissent être verrouillés.
 - Veillez à l'entretien des chemins et des allées, et assurez-vous qu'ils soient construits à l'aide de matériaux résistants aux intempéries (béton ou asphalte) favorisant un bon drainage.

2.5 Aliments et litière pour les animaux

L'ingestion d'aliments contaminés et le contact avec une litière contaminée peuvent introduire et propager rapidement des maladies. La contamination peut survenir à l'extérieur de la ferme lors d'un achat ou à la ferme en raison d'un entreposage inadéquat.

Considérations en matière de biosécurité :

- Achetez des aliments pour animaux de fabricants ou de fournisseurs qui fonctionnent en vertu d'un programme d'assurance de la qualité ayant une composante en matière de biosécurité.
- Confinez, scellez ou encloisonnez les aliments entreposés et les aires d'entreposage.
- Entreposez les aliments et la litière pour les animaux à l'extérieur de la ZAR.
- Gardez les systèmes d'alimentation « fermés », dans la mesure du possible.
- Assurez-vous que les employés qui livrent les aliments n'entrent pas en contact avec le bétail.
- Achetez la litière de fournisseurs dignes de confiance.
- Entreposez la litière dans une aire prévue à cette fin pour empêcher la contamination.

2.6 Eau

Les sources d'eau et les systèmes de distribution peuvent exposer quotidiennement les animaux aux agents pathogènes. Les milieux aquatiques (étangs, lacs, etc.) ne peuvent pas être contrôlés et constituent des réservoirs potentiels d'agents pathogènes importants.

Considérations en matière de biosécurité :

- L'eau utilisée pour la production doit satisfaire les normes provinciales et municipales relatives à l'eau potable.
- Analysez l'eau régulièrement pour vous assurer que sa consommation est sécuritaire pour les animaux.
- Utilisez les sources d'eau municipales, dans la mesure du possible.
- Filtrez et traitez l'eau des puits, des ruisseaux, des étangs et des lacs.
- Réduisez ou éliminez l'accès des animaux aux ruisseaux, aux rivières, aux lacs ou aux étangs.
- Utilisez les systèmes de distribution d'eau « fermés », dans la mesure du possible.
- Inspectez et entretenez les systèmes et les unités de traitement.
- Installez un dispositif d'alarme ou tout autre dispositif pouvant aviser le producteur lorsque les systèmes de traitement d'eau ne fonctionnent pas.

2.7 Fumier

Les animaux et les employés sont quotidiennement exposés (de façon directe ou indirecte) au fumier. Le fumier est un produit animal et peut facilement attirer les insectes et les ravageurs. Considérant que les animaux et les employés circulent autour des installations, cela peut entraîner des situations à risque élevé. Il faut considérer que les employés et l'équipement entrant dans la ZAR aient été en contact direct ou indirect avec le fumier.

Considérations en matière de biosécurité :

- Élaborez un plan de gestion écrit qui prévoit la collecte, l'entreposage, la manipulation et l'élimination du fumier.
- Assurez-vous que le fumier soit utilisé conformément aux lignes directrices provinciales et municipales relatives à l'environnement, l'agriculture et les déchets.
- Enlevez régulièrement les déchets d'origine animale des zones de production.
- Si possible, entreposez les déchets d'origine animale à l'extérieur de la zone de production.
- Entreposez les déchets d'origine animale loin des limites de la propriété et des voies d'accès.
- Gérez l'entreposage des déchets d'origine animale afin de contenir le ruissellement et d'en limiter l'accès aux animaux sauvages et aux ravageurs.
- Exigez le compostage biologique et l'entreposage anaérobique avant l'épandage de fumier sur les champs ou avant de quitter la propriété.
- Documentez les déplacements, ainsi que les ventes, de fumier ou de compost de la zone de production ou du site de la ferme.
- Assurez-vous que les producteurs du voisinage n'épandent pas de fumier à proximité de vos bâtiments d'élevage, des zones de production ou des sources d'eau.

2.8 Élimination des carcasses

Les carcasses créent des situations à risque de plusieurs façons. Elles constituent un réservoir d'agents pathogènes (décès attribuables aux maladies), attirent les ravageurs ou propagent les maladies hors de la ferme (service de collecte des carcasses). Les considérations liées à la ferme incluent les mouvements autour des installations, les zones d'entreposage et de confinement, le compost et la disposition finale.

Considérations en matière de biosécurité :

- Élaborez et mettez en place un plan écrit pour les aires d'attente et d'élimination des animaux morts.
- Assurez-vous que l'élimination des animaux morts s'effectue conformément aux directives municipales et provinciales.
- Situez les aires d'élimination et de chargement (collecte des carcasses) à l'extérieur de la zone de production afin d'éviter la contamination du site.
- Concevez et situez les sites de confinement et de disposition provisoires afin de prévenir l'accès aux personnes, aux animaux domestiques, aux animaux sauvages et aux ravageurs.
- Procédez à des tests diagnostics et post-mortem afin d'éviter la propagation de la contamination.
- Éliminez de façon appropriée la litière, les produits animaux, le fumier et les aliments contaminés.
- Aménagez le site de collecte des animaux morts dans un emplacement peu propice à la propagation de la contamination.

2.9 Animaux de compagnie, ravageurs, mauvaises herbes, animaux féroces et sauvages

Les animaux, les insectes et les oiseaux créent des situations particulièrement à risque. L'élevage des animaux crée un milieu favorable aux ravageurs, notamment les abris, la nourriture et l'eau. Les ravageurs peuvent être des vecteurs directs d'agents pathogènes et peuvent propager des maladies lors des déplacements, en plus de créer une chaîne alimentaire qui attire davantage de ravageurs, potentiellement plus à risque.

Considérations en matière de biosécurité :

- Élaborez et mettez en place un programme de lutte antiparasitaire intégrée.
- Coupez l'herbe et la végétation autour de la zone de production pour dissuader les ravageurs et les animaux sauvages.
- Surveillez les dépotoirs et les débris qui attirent la vermine et les animaux sauvages.
- Inspectez les bâtiments pour évaluer la présence de ravageurs et empêcher les points d'accès.
- Gérez les déversements d'aliments et les sources de nourriture.
- Protégez les points d'entrée des bâtiments d'élevage, des box et des granges afin d'empêcher l'accès aux ravageurs et aux animaux sauvages.
- Prenez des mesures pour empêcher la nidification des oiseaux dans les bâtiments d'élevage.
- Restreindre la présence des animaux de compagnie dans la zone de production.
- Intégrez les chiens de travail dans votre plan de biosécurité.
- Maîtrisez et réduisez les risques associés aux employés qui possèdent des animaux d'élevage, de compagnie et des animaux exotiques.

2.10 Nettoyage et désinfection

Le nettoyage et la désinfection sont les principaux piliers d'un plan de biosécurité rigoureux. Ces activités sont complémentaires au zonage et aux autres mesures. Le nettoyage et la désinfection réduisent les populations d'agents pathogènes transportées sur les personnes, l'équipement et les véhicules, atténuant ainsi le risque de propagation à l'intérieur et entre les zones de production.

Considérations en matière de biosécurité :

- Élaborez et mettez en place un programme de nettoyage et de désinfection des installations de production.
- Planifiez des vides sanitaires acceptables entre les cycles de production.
- Nettoyez les zones de production et l'équipement après chaque cycle de production.
- Enlevez régulièrement les résidus de matières organiques, pendant et après chaque cycle de production.
- Prévoyez une étape de nettoyage et lavage pour enlever les matières organiques avant de désinfecter.
- Nettoyez et désinfectez :
 - l'équipement amovible séparément;
 - les zones d'isolement ou de quarantaine, après utilisation;
 - les zones de production à la suite d'une éclosion de maladie;
 - les aires de chargement et de déchargement, après utilisation;
 - l'équipement agricole partagé et emprunté, avant et après utilisation.

-
- Drainez, désinfectez et remplissez à nouveau les systèmes d'eau.
 - Nettoyez régulièrement les distributeurs d'aliments et les aires d'alimentation.
 - Choisissez les désinfectants en fonction des besoins et des organismes ciblés.

2.11 Planification et formation

L'acquisition de connaissance accroît la capacité à maîtriser efficacement les activités d'une exploitation agricole. Elle permet aussi une planification future en fonction des changements de situation ou de procédés de production. L'élaboration et la mise en place d'un programme de formation donnent aux employés un sentiment de fierté et de responsabilité, et aident à maintenir la vigilance.

Considérations en matière de biosécurité :

- Évaluez les risques de maladie, et déterminez puis exécutez les interventions requises en matière de biosécurité, en collaboration avec votre vétérinaire, votre conseiller agricole et vos employés.
- Définissez les buts et les standards de biosécurité que vous souhaitez maintenir.
- Élaborez et mettez en place un plan de biosécurité pratique et écrit.
- Assurez-vous que chaque installation de production dispose d'un exemplaire du plan de biosécurité.
- Surveillez, analysez et modifiez le plan à mesure que les situations évoluent et que de nouvelles connaissances deviennent disponibles.
- Élaborez des procédures opérationnelles normalisées (PON) pour les pratiques de biosécurité quotidiennes.
- Veillez à ce que les employés et les membres de la famille reçoivent une formation théorique et pratique établie en fonction du plan.
- Offrez périodiquement des séances de formation et de discussion aux employés et aux membres de la famille.
- Faites connaître le plan de biosécurité aux voisins, aux visiteurs, aux associations de l'industrie et aux fournisseurs de service.
- Travaillez et communiquez régulièrement avec votre vétérinaire.
- Restez à l'affût des nouveautés en matière de santé animale (à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale).

3 Gestion de la santé des animaux

3.1 Bonnes pratiques de gestion

L'élaboration, la mise en place et le maintien de bonnes pratiques de gestion permettent à un plan de biosécurité d'être mis à exécution efficacement et de créer un environnement pour les animaux propice à leur bonne santé et à une production optimale.

Considérations en matière de biosécurité :

- Mettez en place un plan écrit, simple et pratique, de santé et de bien-être animal.
- Revoyez votre plan au besoin.

-
- Conformez-vous aux standards et aux codes de pratique établis relatifs au bien-être des animaux.
 - Implantez des systèmes de gestion modernes et mettez en application les innovations (des systèmes d'élevage isolés et des pratiques de gestion en tout plein/tout vide).
 - Assurez-vous que les employés et les membres de la famille soient bien informés et expérimentés quant à la prévention, l'identification et les procédures de contrôle des maladies.
 - Gérez la taille d'un groupe, la répartition par âge et la circulation des animaux.
 - Maintenez un troupeau fermé.
 - Gardez votre troupeau à l'écart de ceux des voisins.
 - Si possible, limitez l'utilisation de l'équipement à un seul groupe d'animaux.
 - Conservez les données de performances et de santé.
 - Conservez les registres des transactions et des déplacements relatifs aux animaux et aux produits d'animaux (semences et embryons) à des fins de traçabilité.
 - Planifiez l'introduction des animaux, de même que leurs déplacements à et leur retrait de l'exploitation.
 - Instaurez un bon programme d'alimentation.
 - Réduisez les facteurs de stress environnementaux.
 - Maintenez et communiquez vos normes de biosécurité aux visiteurs et aux fournisseurs de service.

3.2 Observation et évaluation

La détection précoce des maladies contribue grandement à réduire leur impact et à les confiner dans une exploitation ou à une unité de production particulière.

Interventions :

- Observez et inspectez le bétail chaque jour.
- Consultez un vétérinaire au besoin.
- Établissez des seuils critiques (maladie, baisse de production, morbidité et mortalité plus élevées) qui serviront de références pour contacter votre vétérinaire.
- Tenez à jour les dossiers de santé des animaux.
- Procédez au dépistage des maladies et aux examens de routine sur vos animaux.
- Contactez immédiatement un vétérinaire praticien ou un vétérinaire du gouvernement dans les cas de maladies inhabituelles ou de mortalités inexplicables.

3.3 Animaux nouveaux ou retournant à la ferme

L'introduction de nouveaux animaux ou d'animaux retournant à la ferme est susceptible d'introduire des agents pathogènes au sein des productions.

Considérations en matière de biosécurité :

- Élaborez, avec votre vétérinaire, des protocoles pour l'introduction de nouveaux animaux ou pour les animaux retournant à la ferme.
- Procurez-vous des animaux auprès de fournisseurs dignes de confiance et soucieux de la biosécurité.
- Achetez des animaux dont l'état de santé est équivalent ou plus élevé que le vôtre.
- Renseignez-vous sur l'état de santé des nouveaux animaux.

-
- Procédez à des tests de dépistage appropriés au moment de l'achat, tel que recommandé par le vétérinaire ou autre spécialiste.
 - Obtenez une déclaration du vendeur concernant l'état de santé et les antécédents de traitement et de vaccination des nouvelles acquisitions.
 - Transportez les animaux dans une remorque ou un camion nettoyé et désinfecté.
 - Réservez une installation pour l'isolement ou la quarantaine dans la zone de production – à l'écart des autres animaux (aucun contact nez à nez, aucun partage d'eau, d'aliments ou de matériel).
 - Isolez ou mettez en quarantaine les nouveaux animaux pendant une période de temps adéquate et observez-les quotidiennement.
 - Échelonnez ou minimisez la fréquence d'arrivée de nouveaux animaux.
 - Isolez ou mettez en quarantaine les animaux qui reviennent de foires, d'expositions et de pâturages collectifs.
 - Nettoyez et désinfectez l'équipement utilisé pour ces animaux.
 - Assurez-vous que les employés ayant des contacts avec d'autres animaux dans la zone de production n'ont pas de contact avec les animaux isolés ou en quarantaine.

3.4 Animaux malades

Les animaux malades peuvent facilement transmettre une maladie par contact direct ou indirect. Au début, la maladie peut être peu sévère; toutefois, les animaux dont l'état de santé est faible ou fragilisé sont plus susceptibles aux agents pathogènes très contagieux et virulents.

Considérations en matière de biosécurité :

- Instaurez des protocoles pour la manipulation des animaux malades.
- Retirez et isolez du reste du troupeau les animaux qui montrent des signes de maladie.
- Cherchez la cause de la maladie des animaux atteints.
- Contactez un vétérinaire pour les examens et les traitements appropriés.
- Envisagez une approche diagnostique et de réforme en fonction de la maladie.
- Contactez immédiatement un vétérinaire ou un responsable du gouvernement dans les cas de maladies inhabituelles ou de mortalités inexplicables.
- Faites enquête et examinez les mortalités et les avortements inexplicables.
- Utilisez des procédures d'abattage sans cruauté pour les animaux malades, blessés ou débilités.
- Tenez à l'écart des animaux isolés ou en quarantaine les déchets d'animaux sains, ainsi que les aliments pour animaux et la source d'eau.

3.5 Vaccination et médication

La mise en place de mesures proactives est une excellente façon de réduire le risque qu'une maladie s'établisse à la ferme. Une utilisation judicieuse de la médication peut améliorer l'efficacité du traitement et contribuer à réduire le risque.

Considérations en matière de biosécurité :

- Élaborez un plan de gestion écrit de santé et de bien-être animal (vaccination, vermifugation, antibiothérapie et traitement chimique, contrôle des ravageurs et des mouches).
- Traitez les nouveaux animaux à l'aide de traitements antiparasitaires et de vaccins appropriés avant de les introduire dans le troupeau.
- Réduisez le risque de résidus de médicaments et le développement de bactéries résistantes aux antibiotiques.
- Utilisez les médicaments en suivant le mode d'emploi sur l'étiquette et l'ordonnance.
- Tenez un registre permanent des traitements pour chaque animal ou chaque groupe.
- Utilisez des aiguilles et des seringues neuves, stériles ou jetables.
- Conservez des copies des ordonnances écrites du vétérinaire pendant au moins deux ans.

3.6 Plans d'intervention en cas de maladie

La capacité d'intervenir rapidement et efficacement dans des cas de maladie contribue à en réduire l'effet sur l'exploitation et à prévenir la propagation.

Considérations en matière de biosécurité :

- Élaborez et mettez en place un plan écrit d'intervention en cas de maladie avec votre vétérinaire, conçu pour contrôler les déplacements des personnes, des animaux, des véhicules et de l'équipement lors d'une éclosion de maladie.
- Incluez dans votre plan d'intervention les seuils de production déclenchant le plan ainsi que les coordonnées complètes du personnel d'intervention.
- Assurez-vous que les employés soient bien informés et expérimentés quant à l'observation des animaux et aux paramètres de production indiquant des signes de maladie.
- Assurez-vous que les membres de la famille et les employés connaissent bien les procédures d'intervention en cas de maladie.

Liste de d'évaluation des mesures de biosécurité à la ferme relatives aux animaux

Partie 1 Installations, localisation et aménagement

1.1 Emplacement géographique

Un plan d'aménagement de la propriété, qui comporte aussi les limites, les voies d'accès, les cours d'eau, les bâtiments et les zones de production, est disponible.

Oui	Non	S.O.	Commentaires

1.2 Plan

Les aires de nettoyage et de désinfection sont bien situées.

Des installations d'isolement et de quarantaine ont été aménagées.

Une clôture périphérique ou une limite entoure la propriété.

Une limite visible entoure la zone de production.

1.3 Circulation

Les itinéraires sont définis et indiquent la voie à suivre.

La signalisation est adéquate.

Il existe des aires de stationnement.

L'entrée principale de la zone de production et de l'exploitation peuvent être verrouillées.

1.4 Paysage

La végétation est contrôlée.

Le drainage naturel est efficace.

Oui	Non	S.O.	Commentaires

Partie 2 Méthodes d'exploitation

2.1 Zones de biosécurité

Les zones d'accès contrôlé et restreint sont établies.				
Les points d'entrée et de sortie sont contrôlés.				
La signalisation est adéquate.				

2.2 Circulation des employés et des visiteurs

L'accès aux zones de biosécurité est limité et géré par des points d'accès contrôlés.				
Des vêtements et des chaussures de protection jetables ou dédiés à la ferme sont fournis.				
Le nettoyage et la désinfection se font aux entrées et aux sorties de la zone de production.				
Il existe des installations pour le lavage des mains.				
Le déroulements des opérations respecte les principes de biosécurité.				
Les visiteurs sont surveillés et leur accès aux zones de production est restreint.				
Les visiteurs internationaux, les employés et les membres de la famille qui ont eu un contact avec des animaux ou qui ont visité des fermes à l'extérieur du Canada ou des É. U. respectent les protocoles de biosécurité établis.				
Un registre des visiteurs est tenu.				

2.3 Circulation des véhicules et de l'équipement

Il existe des aires de stationnement à l'extérieur de la zone de production.				
Les véhicules et l'équipement entrant et sortant d'une zone de biosécurité sont nettoyés et désinfectés.				
Seuls les véhicules et l'équipement essentiels sont permis dans les zones de production.				

	Oui	Non	S.O.	Commentaires
Il n'y a aucun partage de véhicules et d'équipement entre les fermes.				
Les véhicules et l'équipement qui entrent en contact direct avec les animaux ou avec leurs produits sont dédiés ou nettoyés et désinfectés.				
Un registre des déplacements de véhicules est tenu.				

2.4 Construction et entretien des installations et de la propriété

Il existe un plan d'entretien écrit.				
Les matériaux de construction sont faciles à nettoyer et à désinfecter.				
L'équipement, les bâtiments, les limites et la signalisation sont bien entretenus.				
L'eau stagnante est enlevée ou minimisée.				
L'entrée des ravageurs et des animaux sauvages est prévenue.				

2.5 Aliments et litière pour les animaux

Les achats se font auprès d'un fournisseur ayant fait l'objet d'un contrôle de la qualité.

Ils sont entreposés de façon sécuritaire.

2.6 Eau

Elle satisfait aux standards relatifs à l'eau potable et est donc propre à la consommation animale.

Elle est analysée régulièrement.

L'eau provenant de sources naturelles ou à ciel ouvert est filtrée et traitée.

	Oui	Non	S.O.	Commentaires
2.7 Fumier				
Il existe un plan de gestion écrit.				
L'utilisation du fumier est conforme aux directives des réglementations.				
La collecte, le déplacement et l'entreposage sont effectués conformément aux mesures de réduction des risques.				
L'installation agricole utilise des techniques de compostage efficaces.				

2.8 Élimination des carcasses

Il existe un plan de gestion écrit.				
La gestion des mortalités se fait conformément aux directives des réglementations.				
La collecte, le déplacement et l'entreposage sont effectués conformément aux mesures de réduction des risques.				
Les carcasses sont testées au besoin.				

2.9 Animaux de compagnie, ravageurs, mauvaises herbes, animaux féroces et sauvages

Il existe un programme de lutte antiparasitaire intégrée.				
Les milieux qui attirent ces animaux et ces ravageurs sont éliminés ou réduits.				
Leur activité est surveillée.				
Leur accès aux zones de production est prévenu.				
La présence des animaux de compagnie est restreinte ou contrôlée par le plan de gestion.				

	Oui	Non	S.O.	Commentaires
2.10 Nettoyage et désinfection				
Il existe un programme de nettoyage et de désinfection écrit.				
Les vides sanitaires entre les cycles de production sont optimisés.				
Les mesures relatives au nettoyage et à la désinfection sont appliquées entre les cycles de production, après l'isolement, la quarantaine et l'occurrence de maladies.				

2.11 Planification et formation

Un plan écrit de biosécurité pratique a été conçu en collaboration avec un vétérinaire.				
Le plan a été communiqué aux membres de la famille, aux employés, aux fournisseurs de service et aux voisins.				
Les procédures opérationnelles normalisées ont été écrites pour les protocoles de biosécurité de routine.				
Une formation sur la biosécurité est donnée.				

Partie 3 Gestion de la santé des animaux

3.1 Bonnes pratiques de gestion

Il existe un plan de biosécurité écrit.				
Les employés reçoivent une formation et sont informés et expérimentés quant aux signes de maladies.				
Les registres sur la santé, la production et les déplacements sont tenus.				
L'installation agricole utilise des pratiques modernes de gestion.				

Oui	Non	S.O.	Commentaires

3.2 Observation et évaluation

Le cheptel est observé et inspecté quotidiennement.

Les seuils de déclenchement d'une intervention sont établis.

Les dossiers de santé sont tenus.

3.3 Animaux nouveaux ou retournant à la ferme

Il existe des protocoles pour les nouveaux animaux et ceux retournant à la ferme.

Les nouveaux animaux sont acquis auprès de fournisseurs dignes de confiance et leur état de santé est équivalent ou plus élevé que les animaux résidents.

Les tests de dépistage et les déclarations sont effectués.

Les nouveaux animaux et ceux retournant à la ferme sont isolés pendant une période appropriée et sont observés.

2.8 Animaux malades

Il existe des protocoles établis.

Les animaux malades et leurs produits sont isolés ou mis en quarantaine.

Les causes de maladie sont investiguées par un vétérinaire.

2.8 Vaccination et médication

Il existe un plan de gestion écrit de santé et de bien-être des animaux.

Des registres sont tenus.

Les vaccins et les médicaments sont entreposés de façon appropriée.

Le traitement est supervisé par un vétérinaire.

